

**Retenez le 20 Mars 2018**  
**de 14h00 à 17h30**

*Amphithéâtre des Archives Départementales*  
*Rue Heurtault de Lamerville*  
*à Bourges*

**Conférence - échange**



Avec la participation de

**Yaëlle Amsellem-Mainguy**

Chercheuse à l'INJEP\*

*Mieux connaître les histoires de la vie  
affective et sexuelle pour faire évoluer  
les pratiques de prévention  
et*

**Pierre Colin**

Co-fondateur de l'ARDECOM\*\*

*La contraception masculine,  
Encore un effort Messieurs !*

\*Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

\*\*l'Association pour la Recherche et le Développement de la  
Contraception Masculine

Réservation : 06 81 00 24 79 ou [p\\_familial18@orange.fr](mailto:p_familial18@orange.fr)



Trente ans après la légalisation de la contraception en France (Loi Neuwirth du 28 décembre 1967) la « pilule du lendemain » était autorisée à la vente (1998). La loi relative à l'interruption de grossesse et à la contraception promulguée en 2001 permet, notamment, que la contraception d'urgence puisse être vendue en pharmacie aux mineures, gratuitement, sans ordonnance, et sans autorisation parentale.

A partir d'enquêtes récentes sur la sexualité des jeunes, leurs pratiques contraceptives et leurs représentations, la chercheuse appréhende les enjeux sanitaires, relationnels et identitaires liés à l'utilisation des méthodes contraceptives. Elle questionne l'existence de domaines de compétences distincts en matière de gestion de la sexualité : la protection pour les hommes et la contraception pour les femmes.

À partir des pratiques mises en œuvre par les jeunes femmes, l'intention est de mettre en évidence l'imbrication des biographies affectives et sexuelles pour comprendre les pratiques contraceptives.

- L'ARDECOM souhaite :**
- la mise en place de formations à la contraception masculine pour les professionnels de santé (qui pourraient être assurées au sein de la Société française d'Andrologie) ;
  - la diffusion d'informations sur la contraception masculine dans les centres de planification et dans les lieux de formation des adolescents ;
  - la création de consultations de contraception masculine.
- la constitution d'un réseau-relais de médecins prescripteurs en régions.

Depuis les années 2000, la vasectomie est légalisée en France. Cependant, geste simple ne nécessitant pas d'hospitalisation, elle reste marginale dans notre pays (< 1 % des hommes) alors qu'elle est beaucoup plus courante dans les pays anglo-saxons : Royaume Uni, Pays-Bas, Canada, Allemagne.

